



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 juillet 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 29/06/2023.

Etaient présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.
Bernard MICHAUD – Julio CASTANEDA - Thierry LEGER – Christine LECHON – Anabelle LEANDRO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie DICORATO – Frédérique MOISSET - Patricia JANTET - Francisco MARTINEZ - David COUNORD.

Secrétaire de séance : Bruno FORT

D-2023-20 ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés annuels des agents du service technique et de la nécessité d'avoir en permanence deux personnes à disposition notamment en raison de l'entretien des massifs fleuris pendant la période estivale,

M. le Maire indique qu'il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet (35 h/hebdomadaires de travail) du 17 juillet au 13 août 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :
Par 10 voix POUR et 01 ABSTENTION.

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique du 17 juillet au 13 août 2023.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire soussigné certifie le caractère
Exécutoire du présent acte :

- Transmis au contrôle de légalité le ... 17/07/23
- publié, affiché ou notifié le 17/07/23



Le Maire,
Philip LALLEMENT.

